

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 14 novembre 2010

Prise d'effet le 1^{er} avril 2011

Livre 4, Article 9.6.3.2.1 et 9.6.3.2.2

9.6.3.2.1 Individuels:

- *un tir de barrage d'1 flèche, le plus haut score gagne (~~maximum 3 barrages~~),*
- *si l'égalité subsiste ~~après le troisième barrage~~, la flèche la plus près du centre donne la victoire,*
- *si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre, jusqu'à résolution de l'égalité.*
- *Le temps limite pour un tir de barrage sera un tiers du temps limite appliqué (60 secondes).*

9.6.3.2.2 Equipes:

- *un tir de barrage d'une série de 3 flèches (1 par athlète de l'équipe) le plus haut total de points gagne (~~maximum 3 barrages~~),*
- *si l'égalité subsiste, l'équipe avec la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante,*
- *si l'égalité subsiste l'équipe dont la deuxième (ou la troisième) flèche est située le plus près du centre sera déclarée gagnante.*
- *Si nécessaire, il sera de nouveau tiré un barrage de 3 flèches (1 par athlète) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation la plus près du centre jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.*
- *Le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 3 minutes.*